



DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Le permis AM est obligatoire pour conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h, ou un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e, puissance limitée à 6 kW, vitesse maximum 45 km/h) , dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** (Attestation de Sécurité Routière) pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative. À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une **Attestation de suivi de formation** : elle correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire et vous permet de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur sur le territoire français pendant quatre mois, dans l'attente de réception de votre permis AM.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation est assurée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire de l'autorisation d'enseigner, et dure 8 heures. On y apprend à connaître les règles générales de circulation et de sécurité routière et à partager l'espace routier en respectant la sécurité.

La formation se déroule en 5 séquences sur deux demi-journées:

- **Séquence 1** : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes) ;
- **Séquence 2** : formation à la conduite hors circulation (2 heures) ;
- **Séquence 3** : Code de la route (2 heures 30 minutes) ;
- **Séquence 4** : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (4 heures) ;
- **Séquence 5** : Sensibilisation aux risques (1 heure).

La formation pratique hors circulation (séquence 2)

- Les équipements, leurs rôles ;
- Connaissance des principaux organes du véhicule ;
- Les contrôles indispensables à l'entretien ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

La formation pratique en circulation (séquence 4)

Démarrer le véhicule ;
Ralentir et immobiliser le véhicule ;
Rechercher des indices utiles ;
Adapter l'allure ;
Apprécier et maintenir les distances de sécurité ;
Négocier un virage ;
Choisir la position sur la chaussée ;
Franchir les différents types d'intersection ;
Changer de direction.

Adresse de la formation hors circulation :

Parking de l'école élémentaire publique Pol Grandjean 57320 BOUZONVILLE

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

5 min

Partage de la piste de formation :

Le parking est partagé avec l'école élémentaire. La mise à disposition s'effectue uniquement le samedi après-midi.

Capacité d'accueil :

Les dimensions du parking permettent d'assurer la formation hors circulation pour 2 élèves en toute sécurité.

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 13h00 à 19h00 le samedi.